

Personnes présentes :

Mme Desbordes, adjointe pour la commune de Flagy, M. Bauduin chargé des affaires scolaires de la commune de Flagy

M. Largillière, maire de Dormelles,

Mme Loison Largillière, présidente du SIVU,

Mme Ménard Dubigny, secrétaire du SIVU,

Mmes Pouvesles, Gilles, Nenault, Félix, Vallery, Aujard et MM. Delacourt, Mahé, enseignants du R.P.I.

Mmes Barthet, Hector, Vanneste, Le Bourdieu, Guillemot, Yakhlef et MM. Colombo, Tessier représentants des parents d'élèves

Excusés :

Mme PICOT, Inspectrice de l'Education nationale,

M. DESVIGNES, Maire de Flagy

M. Roy, Maire de Thoury-Ferrottes,

Heure de début : 18h35

1. Modalités, fonctionnement et attributions du Conseil d'Ecole

M. Mahé, directeur de l'école de Dormelles, est désigné président du conseil d'école pour l'année scolaire 2021-2022. Il énonce quelques principes de base de son fonctionnement.

Le conseil d'école est composé de huit enseignants, de huit représentants de parents titulaires ou suppléants et de représentants des mairies. Le R.P.I. fonctionnant comme une seule école, lors d'un vote, seules 2 voix sont données aux communes.

Mme Desbordes et Mme Loison Largillière se portent volontaires.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Les votes se feront à main levée sauf en cas de demande contraire de la part des membres du conseil d'école.

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux réunions du Conseil d'école, sans participer aux débats ni aux votes, sauf s'ils siègent en remplacement d'un parent d'élève titulaire. Dans ce cas, ils jouissent des pleins droits du parent titulaire qu'ils remplacent.

Les 2 prochains conseils d'école auront lieu le **vendredi 18 mars 2022** et le **vendredi 17 juin 2022** à 18h30 à l'école de Dormelles. Les questions des représentants de parents d'élèves seront donc à donner pour le **10 mars et le 9 juin 2022 au plus tard**.

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Ecole du 1^{er} juillet 2021 et du règlement intérieur des différentes écoles du R.P.I.

M. Tessier signale que Mme Gauchet n'était pas présente au dernier conseil d'école. Le Procès-Verbal du conseil d'école du 1^{er} juillet est approuvé.

Le règlement intérieur actuel est également approuvé.

Une nouvelle version du règlement intérieur départemental a été diffusée, le règlement intérieur des écoles sera donc modifié pour l'année prochaine. Une nouvelle version sera proposée en lecture pour le prochain conseil d'école afin de le valider en juin.

3. Effectifs

<u>Ecole de Flagy</u>	<u>Ecole de Thoury-Ferottes</u>	<u>Ecole de Dormelles</u>
PS : 19 élèves MS: 22 élèves MS/GS : 20 élèves (dont 8 MS et 12 GS)	CP : 24 élèves CE1 : 21 élèves CE2 : 24 élèves	CM1 : 30 élèves CM2 : 29 élèves

4. APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les activités pédagogiques complémentaires se déroulent le lundi, le mardi et le jeudi dans chaque école. Les horaires sont spécifiques à chaque école.

Ecole de Flagy – de 13h15 à 13h45

Ateliers de langage et graphie chez des élèves de MS et GS.

Ecole de Thoury-Ferottes – de 11h45 à 12h15

En CP, travail sur la phonologie et l'écriture.

En CE1, travail sur la fluence, l'écriture, l'orthographe, le calcul et la résolution de problèmes.

En CE2, travail sur le calcul, la lecture et l'écriture.

Ecole de Dormelles – de 13h20 à 13h50

Tous les élèves ont été évalués en lecture à voix haute.

En CM1, travail sur la fluence et l'écriture.

En CM2, travail sur le calcul et l'écriture.

5. Le projet d'école

Cette année est une année de transition pour le projet d'école. L'équipe enseignante fait actuellement le bilan du précédent projet d'école et rédigera dans l'année un nouveau projet pour les années 2022-2025.

Ce projet sera présenté lors d'un prochain conseil d'école.

Pour rappel, le précédent projet d'école avait pour orientation : Améliorer la compréhension en lecture et Agir sur le climat scolaire. Certaines actions seront reconduites, d'autres abandonnées. Selon les besoins et les réussites des élèves, de nouveaux objectifs pourront être définis.

6. Projets de classe

Ecole de Flagy

Participation à la semaine des sciences en octobre

Participation à la semaine des maths au printemps

Participation au concours « le gigantogâteau » organisé par l'école des loisirs. Le vainqueur du concours remportera une bibliothèque remplie de livres.

Spectacle « des pommes à histoire » par l'association « nos p'tits passages » reçu à l'école le jeudi 21 octobre 2021.

Spectacle « le p'tit loup de Noël » par la compagnie Coconut le lundi 29 novembre 2021.

Ecole de Thoury-Ferrottes

Des projets seront mis en place prochainement. Les enseignantes aimeraient proposer des ateliers jeux à leurs élèves en mélangeant les classes mais ce n'est pas possible.

Les 3 classes retournent à la bibliothèque de Thoury et peuvent écouter des histoires racontées par Françoise Bègue.

En 2022 les 3 classes se rendront pour 12 séances à la piscine d'Egreville (2 séances par semaine).

Ecole de Dormelles

Les élèves de l'école participent au concours de lecture à voix haute « les petits champions de la lecture ». Cette année, ce concours national s'ouvre aux élèves de CM1. Il s'agit de préparer une lecture à voix haute devant un jury externe à l'école, cette lecture étant limitée à 3 minutes.

Les élèves participent de nouveau au prix littéraire « Les incorruptibles ». Chaque classe a reçu une sélection de livres. Les élèves devront choisir leur livre préféré. Cela permet aux élèves de travailler la compréhension mais aussi de débattre sur le choix d'un ouvrage. Les parents peuvent également participer à ce projet.

L'école de Dormelles s'engage dans un projet d'Education au Développement Durable, avec pour objectif d'obtenir le niveau 1 de la labellisation E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable). L'équipe enseignante souhaiterait mettre en place une bande de terre réservée à la pousse de fleurs et préparer un carré potager. Une action sera aussi mise en place sur la gestion des déchets au sein de l'école. Un appel est lancé auprès des parents volontaires et désireux de participer à ces activités. M. Mahé demande à la mairie la possibilité d'utiliser une partie de terre autour de l'école.

L'idée d'un appel au don de graines ou de matériel de seconde main est lancée par les représentants de parents d'élèves.

Depuis fin septembre, les classes bénéficient d'un intervenant EPS chaque mardi. Cette intervention est mise en place avec la CCMSL.

7. Dossier sécurité.

a. Exercice incendie

Ecole de Flagy

L'exercice du jeudi 14 octobre s'est bien déroulé. La commission sécurité est passée deux fois.

Ecole de Thoury-Ferrottes

Réalisé le mardi 19 octobre, l'alarme ne fonctionne pas bien. La classe de Madame Vallery, se situant dans un bâtiment annexe, ne peut être prévenue.

Ecole de Dormelles

L'exercice a été réalisé le matin du jeudi 21 octobre. Les élèves ont été prévenus de la tenue de l'exercice. L'alarme (à voix haute) a été déclenchée par M. Mahé. L'alarme n'a pu être déclenchée car il n'y avait pas d'électricité (tempête). L'exercice s'est bien déroulé.

b. DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Chaque école se charge de constituer une commission (équipe enseignante, mairie, représentants de parents) pour actualiser ce document. Des fiches sont à réactualiser pour vérifier ou signaler des éléments pouvant être dangereux.

Les Dossiers Technique Amiante (DTA) sont à ce jour manquants dans les trois écoles, le syndicat signale qu'une demande est en cours.

c. Le dossier PPMS (Plan particulier de Mise en Sûreté)

Chaque école a élaboré un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dont l'objectif est de se préparer face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident. Il s'agit d'assurer la

sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités.

Un exercice PPMS « attentat intrusion » sera réalisé dans chaque école avant le 1^{er} décembre. Le scénario a été défini par l'éducation nationale.

L'objectif principal de cet exercice sera la mise en sûreté dans les salles de classe, dans le respect du contexte sanitaire.

8. Coopérative scolaire

Les coopératives scolaires servent à acheter ou financer des projets : spectacles, sorties, ateliers pédagogiques, abonnements, matériel, etc... Elles gèrent l'argent reçu des parents d'élèves (dons, cotisations, achat des photos de classe), d'associations (Loupiots de l'Orvanne), du syndicat des écoles du bocage (subvention), des mairies (dons).

A Flagy, la coopérative est gérée avec l'OCCE, à Thoury-Ferrottes avec l'association loi 1901 « ? » et à Dormelles avec l'association loi 1901 affilié à l'USEP « Le petit Dormellois ».

9. Travaux et achats dans les écoles

Ecole de Flagy :

Des cales portes ne fonctionnent plus.

Ecole de Thoury-Ferrottes :

Mme Aujard demande à repeindre les toilettes, à refaire fonctionner le chauffage dans la classe de Mme Félix et des rideaux qui coulissent facilement pour la classe de Mme Vallery.

Ecole de Dormelles :

M. Mahé demande si l'installation de la grille, pour sécuriser l'accès de l'école, à côté de la chaufferie est prévue prochainement. Les rideaux de la classe de CM2 sont peu pratiques, ne coulissent pas.

Mme Loison Largillière répond que les travaux sont prévus.

10. Questions des parents

L'école bénéficie d'un intervenant de la CCMSL chaque mardi durant toute l'année scolaire, est-il possible que la salle des fêtes soit disponible tous les mardis pour l'école en cas d'intempéries afin que les enfants puissent avoir leur séance quel que soit le temps ?

La salle des fêtes est disponible uniquement le mardi matin. Elle n'est pas disponible le mardi après-midi. Il faut réorganiser les séances avec l'intervenant pour placer les 2 séances le matin l'hiver.

M. Largillière informe le conseil d'école de l'histoire de la salle multisports. Elle ne peut plus être rénovée à cause de la toiture qui coute trop chère. Des pistes de rénovation sont envisagées, mais pas dans l'immédiat.

Concernant les enfants arrivant tôt le matin : Serait-il envisageable qu'ils puissent avoir une collation (fruits ou compotes) en milieu de matinée ?

Idem pour le soir, un goûter commun ?

Une note de service du 25 mars 2004 citant la circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003 dit que ce n'est plus obligatoire et qu'il en est du ressort des parents de faire déjeuner les enfants correctement. La gestion est compliquée aussi au niveau des horaires car il faut que la collation se déroule deux heures avant le repas du midi ; cela empièterait sur le travail de certains.

11. Remerciements

Les écoles remercient l'association « Les loupiots de l'Orvanne » pour leur don.

L'équipe enseignante tient à remercier les parents d'élèves, les représentants de parents d'élèves, les municipalités et l'inspectrice de l'éducation nationale pour avoir su mobiliser les efforts

nécessaires pour l'ouverture de la classe de CE2.

Madame Loison Largillière informe le conseil d'école du début des travaux de renforcement des canalisations d'eau potable à Thoury-Ferrottes. Les travaux sont prévus jusqu'en février/mars 2022. L'accès devant l'école sera bloqué, l'arrêt de bus sera déplacé vers le carrefour voisin. La circulation sera très difficile.

Madame Loison Largillière signale également que le syndicat utilise l'application PanneauPocket pour communiquer plus efficacement avec les parents d'élèves (horaire de bus, menu de cantine, grève de transport, etc...).

Heure de fin : 20h00

Le président de séance :

Jérémie Mahé

Le secrétaire de séance :

Pierre Delacourt